

CONSIGNES ET CONVENTION DE MANŒUVRE

FAE CATE module complémentaire

DECEMBRE 2023

Vision systématique et générale :

- Il n'y a pas le sachant et les ignorants. Le savoir et l'expérience de chacun enrichissent le groupe.
- Il n'y a pas le maître et les élèves. Le groupe se questionne, s'interroge et partage pour résoudre une difficulté, atteindre un objectif.
- Quand je suis en échec, en réalité je me suis enrichi d'une expérience. Par définition, j'ai progressé et je suis meilleur.
- Le savoir, l'expérience et la posture de chef d'agrès sont propres à chacun. L'objectif à atteindre est commun.

Vie du groupe :

- On ne me juge pas sur un ressenti ou un état d'âme. On n'est pas inférieur ou supérieur aux autres. On reste sur un raisonnement avec des éléments factuels et cognitifs.
- On participe à la vie du groupe pour diluer les contraintes. Être chef, c'est savoir faire le travail d'équipier et le montrer.
- Si on veut être respecté, on respecte aussi et on doit être respectable.
- Si on veut être accompagné, on est bienveillant également.
- La rigueur et la discipline sont des variables à ajuster. L'expression de ces variables n'est pas la même à la pause-café, en manœuvre et en intervention.
- On est sur une formation pour des adultes. Nous sommes des collègues, des personnes qui exercent la même fonction qu'une autre et rattachées au même établissement.
- Les horaires seront strictement respectés par tous. Après 17 heures, ce n'est plus l'heure.

Convention de manœuvre :

- Les mises en situation professionnelle seront concrétisées. Il n'y aura pas de situation à imaginer ou de situation abstraite. Votre observation et analyse se fait sur les renseignements obtenus/demandés et les circonstances existantes, réelles de l'exercice. Le contexte vous sera donné de façon systématique.
- Chaque exercice sera débriefé par le CATE aux manoeuvrants en fin d'exercice pour une compréhension de la MSP sur la base du SMES. (<5 mn et remerciements d'usage.)
- L'encadrement intervient durant votre MSP seulement pour :
 - a. Top exercice
 - b. Jeu de rôle (témoin, erdf, police, CDG, ...etc)
 - c. Finex



En aucun cas, il interviendra durant l'exercice pour ajuster, corriger ou vous interpellé sur la conduite des opérations.

La sécurité est la seule condition d'arrêt d'un exercice. Cet arrêt sera relatif à un danger réel identifié par l'encadrement et à la charge du CATE.

L'exercice et les compétences associées seront considérées comme non acquises.

- La présentation du CDG sur l'exercice sera systématique et jouée par l'encadrement. Il vous sera demandé :
 - La situation initiale
 - La situation en cours
 - Les objectifs que vous avez définis
 - Les actions engagées par qui / où et pourquoi ?
 - La communication en place
- Par convention d'exercice, l'établissement à l'aide du dévidoir d'une alimentation sur PEI ne sera pas effectif. Cependant, le binôme d'alimentation fera un aller-retour au PEI avec les matériels adéquats afin d'être au plus près de la temporalité nécessaire.
- Les demandes de renfort seront à argumenter.
- L'encadrement s'attachera à la vision de la situation vue par le CATE . En aucun cas le débriefing sera fait sur la perception de la situation vue par l'encadrement.
- Le débriefing concernera (max 15 mn) :
 - BGED
 - SMES
 - Atteinte du ou des objectifs
 - Communication opérationnelle
 - Point fort / Point faible
 - Axe de progrès